

EDITION #2
AOUT 2010

STEEL FOR PACKAGING UPDATE



L'entretien :
Julian Carroll,
EUROPEN

L'acier pour
emballage
pour booster
les marques

ULCOS :
une révolution
conceptuelle
dans la fabrication
d'acier

Nouvelles nationales



France – Système de l’affichage environnemental

La France a été le premier pays à introduire un système d’affichage environnemental pour les produits grand public. La loi « Grenelle I », adoptée en août 2009, garantit aux consommateurs le droit de disposer d’une information environnementale sincère, objective et complète portant sur les caractéristiques globales du couple produit/emballage. Une loi d’application, dite « Grenelle II » a été votée fin juin 2010. Cette loi apporte de profonds changements, notamment en transformant la nature obligatoire de l’affichage environnemental en un acte volontaire et en reportant la mise en œuvre du programme au 1er juillet 2011. Une phase d’essai d’au moins un an sera engagée. Les résultats de cette phase d’essai permettront alors de décider si l’affichage environnemental doit être plus largement appliqué.

APEAL et l’industrie sidérurgique nationale participent activement à différents groupes de travail ADEME-AFNOR¹ chargés d’examiner les questions de méthodologie transversale et les formats de communication. Ce travail, toujours en cours, a conduit à la publication de la norme BPX 30-323 (Référentiel de bonnes pratiques) qui est revue périodiquement, complétée par une Annexe de méthodologie générale précisant les règles communes applicables à toutes les catégories de produits. Parallèlement, plusieurs groupes de travail répartis par secteur, pour les produits alimentaires et les produits d’hygiène par exemple, recommandent des indicateurs environnementaux spécifiques à leur catégorie de produits et débattent des règles spécifiques applicables en la matière.

Les débats ont été engagés en septembre 2008 et se poursuivront, certaines questions faisant toujours l’objet de discussions. C’est notamment le cas pour la définition du partage de responsabilités entre les producteurs et les distributeurs, les méthodes de contrôle et l’expression finale des indicateurs destinés aux consommateurs. De plus, des discussions sont toujours en cours quant à la recherche d’un équilibre raisonnable entre utilisation de données publiques génériques et de données spécifiques au produit, d’un point de vue environnemental et économique, ainsi qu’à propos du degré de distinction entre produits d’une même catégorie et de la nécessaire conformité des textes préparés en rapport avec les règles européennes.

Pour de plus amples informations : <http://affichage-environnemental.afnor.org/> (uniquement en français)



2e réunion du Comité de l’ISO TC122/SC4 – Normes mondiales concernant les emballages et l’environnement

Les groupes de travail ISO TC122 SC4 ont été chargés de mettre au point des normes internationales relatives aux emballages et à l’environnement sur la base des normes CEN existantes (EN13427 à EN13432) et des Asian Technical Specifications. Ils se sont réunis pour la seconde fois à Beijing en juin 2010. Jean-Pierre Taverne en tant qu’expert APEAL y a représenté World Steel Association. Des points supplémentaires ont été ajoutés à la liste de travail, qui comprend le développement de normes concernant les exigences générales, l’optimisation/la prévention, la réutilisation, la valorisation matière, la valorisation énergétique,

le compostage industriel et la digestion anaérobie. En ce qui concerne la valorisation chimique, un rapport technique sera établi de préférence à une norme. La troisième réunion se tiendra en octobre 2010 à Tokyo, après quoi les documents atteindront l’étape du CD (Committee Draft) avec la possibilité pour les groupes miroirs de les commenter. Le DIS (Draft International Standard – projet de norme internationale) sera préparé au cours de la réunion d’Atlanta en mai 2011, en vue de finaliser les normes dans un délai de 3 ans.

Éditorial

APEAL, l'Association des Producteurs Européens d'Aciers pour Emballages, a le plaisir de vous faire parvenir la seconde édition de sa publication « Steel for Packaging Update ».

Au sommaire de cette seconde édition, un entretien avec Julian Carroll, Directeur général d'EUROPEN, l'Organisation européenne pour l'emballage et l'environnement, qui nous fait part de son point de vue sur les échéances des prochaines années dans le domaine de l'emballage ; un aperçu de l'ambitieux projet ULCOS (Ultra-Low Carbon Dioxide (CO₂) Steelmaking), une initiative majeure menée par l'industrie sidérurgique pour réduire les émissions de CO₂ et lutter contre le changement climatique ; les derniers chiffres relatifs au recyclage des emballages en acier avec 71% des emballages en acier recyclés aujourd'hui en Europe – plus que tout autre matériau d'emballage concurrent ; et une introduction au système de recyclage allemand. Enfin, nous verrons les impacts importants apportés par les innovations continues de l'industrie de l'acier dans les différents secteurs de l'emballage, en offrant aux marques un avantage concurrentiel, tout en confortant l'argument de la durabilité d'un point de vue environnemental.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et espérons répondre à votre demande en termes d'information et d'intérêt. Afin de nous permettre d'élaborer une lettre d'information qui réponde précisément à vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis et nous indiquer quels sujets vous intéressent le plus. En répondant à notre questionnaire en ligne vous recevez gratuitement un CD de musique de votre choix. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.apeal.org/feedback-fr

**Hugo Loudon,
Président d'APEAL**

Table des matières

| | |
|--------------------------------|-----|
| Nouvelles nationales | 2 |
| Éditorial / Table des matières | 3 |
| L'entretien : | 4-5 |



Julian Carroll, Administrateur délégué de l'organisation européenne pour l'emballage et l'environnement (EUROPEN)

| | |
|--|-------|
| L'acier pour emballage : leader du recyclage européen | 6-7 |
| L'acier pour emballage pour booster les marques | 8-9 |
| ULCOS – une révolution conceptuelle dans la fabrication d'acier | 10-12 |
| Le recyclage en Allemagne | 13-15 |

L'entretien : Julian Carroll (EUROPEN)

EUROPEN, l'organisation européenne pour l'emballage et l'environnement, est une organisation professionnelle et industrielle ouverte à toute société présentant un intérêt économique dans l'emballage et produits emballés. Elle défend le point de vue de la chaîne de valeur de l'emballage sur des sujets liés à l'emballage et à l'environnement.

L'adhésion à EUROPEN est ouverte aux producteurs de tout matériau utilisé dans l'emballage, aux concepteurs, fabricants et utilisateurs d'emballages, quel que soit le produit, la commercialisation et la distribution, aux entreprises actives dans le commerce de détail et de la distribution et aux groupes intersectoriels poursuivant des objectifs similaires.



Administrateur délégué de l'organisation européenne pour l'emballage et l'environnement (EUROPEN) depuis 1993, Julian Carroll est devenu le porte-parole de l'industrie sur les thèmes concernant l'environnement et l'emballage en Europe.

Nous lui avons demandé ce qu'on pouvait attendre de l'agenda politique pour l'emballage dans les années à venir.

Quels sont les ingrédients essentiels pour des politiques réussies en matière d'emballage ? Et que peut-on attendre des responsables politiques nationaux et européens dans les prochaines années ?

Un bon emballage réduit les pertes de produits et facilite la centralisation de la transformation et de la distribution de produits. Il garantit que les produits sont intacts, hygiéniques et sûrs pour tous dans la société, leur permettant ainsi de conserver des standards de vie acceptables.

L'emballage retient à nouveau d'attention, conséquence de l'accent toujours plus important mis sur le développement durable. Actuellement, je ne prévois pas de révisions de lois pour l'emballage au niveau européen, mais il pourrait y en avoir au niveau national, tout simplement à cause de la visibilité du secteur. Nous devrions faire plus pour expliquer aux responsables politiques les fonctions vitales de l'emballage et sa contribution à une société durable, ce qui n'est pas un élément du problème, mais de la solution.

La directive-cadre sur les déchets et la directive relative à l'emballage sont intimement liées. Quelle est la différence entre les deux et quelle évolution voyez-vous pour ces directives à l'avenir ?

La directive-cadre sur les déchets de l'UE est une mesure générale de protection environnementale qui fixe des règles sur la façon de gérer les déchets dans l'UE. Son objectif est de réduire l'impact environnemental des déchets et d'encourager une utilisation efficace des ressources au moyen de la réutilisation, du recyclage et d'autres formes de récupération. Cette directive récemment revue contient un certain nombre de nouvelles définitions, fixe des objectifs de la réutilisation et de recyclage, et exige des États membres qu'ils préparent des programmes de prévention des déchets.

Elle donne une « hiérarchie » des options de gestion des déchets et prévoit que, dans leurs politiques et législations nationales, les États membres donnent la préférence à la prévention des déchets, puis à la réutilisation, ensuite au recyclage, aux autres formes de récupération et, enfin, à la destruction (par exemple la mise en décharge ou l'incinération sans récupération d'énergie) qui est l'option la moins recommandée.

La directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages (est une mesure d'harmonisation spécifique à l'emballage, ce qui signifie qu'elle établit des règles communes permettant aux biens de circuler librement et facilement à travers l'Union européenne. Son objectif est double : prévenir les obstacles au commerce (par une harmonisation) et réduire l'impact environnemental de l'emballage. Elle définit des exigences minimales (« essentielles ») pour l'emballage et fixe des objectifs portant sur le nombre d'emballages utilisés devant être recyclés ou récupérés dans chaque État membre. La Commission européenne a proposé la mise en œuvre de la directive au début des années 90 parce que différentes mesures environnementales nationales entraînaient des distorsions de la concurrence et des obstacles à la libre circulation des marchandises emballées.

C'est pourquoi les buts et objectifs (tout comme les bases légales) des deux directives ne sont pas identiques. De ce fait, un alignement complet des deux directives n'est pas soutenu.

Quand on considère la durée de vie complète d'un emballage, la façon apparemment la plus écologique de le traiter après utilisation variera en fonction de plusieurs facteurs. Une étude réalisée pour EUROPEN donne des exemples réels sur la façon dont la hiérarchie a été appliquée en ce qui concerne l'emballage dans certaines villes et régions européennes. Elle conclut que les meilleures options environnementales dépendent de facteurs tels que la géographie, le

climat, la démographie et l'état de l'infrastructure de gestion des déchets. Il va sans dire que des scénarios de gestion de déchets doivent également être pris en compte lors de la conception d'un emballage.

Au niveau légal, s'est posée la question portant sur la façon dont la hiérarchie des options de gestion des déchets s'applique à l'emballage. La Cour européenne de justice a décidé en 2004 que la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballage ne donne pas la préférence à la réutilisation sur la récupération (comprenant le recyclage, la récupération d'énergie, etc.) d'emballages utilisés. Par conséquent il n'y a pas de hiérarchie dans les options de gestion des déchets pour les emballages.

Existe-t-il un concept d'« emballage durable » ? Quels principes doit-on respecter pour garantir une minimisation des impacts environnementaux des emballages ?

EUROPEN n'adhère pas à la notion d'« emballage durable ». Ce que nous proposons, c'est une vision pour rendre l'emballage plus durable. On en est réduit à adopter une approche holistique ; l'emballage doit être considéré dans le contexte de l'ensemble du cycle de vie du produit.

Nous pensons que les emballages doivent être issus d'un approvisionnement responsable. L'acier est très bien placé, vu qu'il entre dans un système de recyclage responsable en circuit fermé. En utilisant le meilleur type d'emballage pour chaque produit, nous pouvons atteindre ce qu'on appelle les trois piliers de la durabilité : 1) réduction de l'impact environnemental global, 2) utilisation d'une approche économiquement durable, 3) un bénéfice social clair.

La problématique des déchets alimentaires occupe le haut de l'agenda politique à travers l'Europe (et globalement d'ailleurs). Dans quelle mesure les matériaux d'emballage peuvent-ils, selon vous, offrir des solutions ?

Un des principes essentiels de l'emballage est d'éviter les déchets et de prolonger la durée de conservation des aliments pour empêcher que le produit se dégrade avant d'être consommé. Tout ce qui permet de prolonger la durée de conservation d'un produit est un plus.

Autre point important : la quantité de déchets organiques produite est moindre lorsque le conditionnement des aliments et boissons est centralisé. Sur les lignes de conditionnement alimentaire, bon nombre de sous-produits entrant dans le processus présentent une valeur

commerciale du fait de leur volume, alors qu'en petite quantité à la maison, ils seraient jetés.

Dans quelle mesure peut-on attribuer la prévention des déchets alimentaires au bénéfice de l'emballage ? Je dirais dans une proportion très élevée.

De nos jours, tout le monde reconnaît l'importance de réduire le CO₂. Selon vous, comment les matériaux d'emballage pourraient-ils assumer leur part ? Comment l'acier peut-il y contribuer ?

La production de CO₂ signifie de la consommation d'énergie, et l'énergie est consommée pour la fabrication d'emballages, le transport des marchandises et la fin de vie du produit. Pour l'acier, l'énergie requise pour recycler une boîte en un nouveau produit en acier est beaucoup plus faible que pour fabriquer de l'acier à partir de minerai de fer.

La légèreté des emballages en acier modernes permet également de réduire la quantité de CO₂ produite lors du transport. Et enfin, bien entendu, les chiffres du recyclage de l'acier sont les plus élevés parmi toutes les formes d'emballage. En 2008, 71% des emballages en acier étaient recyclés en Europe, ce qui représente environ 2,6 millions de tonnes de boîtes alimentaires et boisson ainsi que d'autres emballages recyclés, économisant ainsi 4 millions de tonnes de CO₂. C'est un excellent argument.

La commission du budget du Parlement européen souhaite maintenant réaliser une étude sur le système de consigne harmonisé au niveau européen. Quelle est la position d'EUROPEN à l'égard des systèmes de consigne ?

Les systèmes de consigne obligatoire sur les canettes de boisson non réutilisables sont inutiles et contreproductifs. Selon toute évidence, les consignes obligatoires ne contribuent que pour peu au tonnage d'emballages collectés dans les pays où de vastes systèmes de récupération sont opérationnels. En effet, les pays aux taux de recyclage les plus élevés ne disposent d'aucune loi de consigne obligatoire.

En outre, les lois relatives à une consigne obligatoire détournent les canettes de boissons des systèmes de collecte existants et, peut-être plus sérieusement, obligent les consommateurs et l'industrie à utiliser deux systèmes distincts de collecte des déchets. Bien souvent, cela implique deux trajets à organiser en voiture ou en camion au lieu d'un seul. Le résultat est une augmentation des embouteillages, de la consommation de carburant et de la pollution.

Enfin, ces politiques pourraient être vues comme des barrières au commerce transfrontalier et donc au marché unique européen. Et les producteurs doivent supporter la distorsion de concurrence qui en découle.

Quels sont les principaux sujets en tête de l'agenda d'EUROPEN à l'heure actuelle ?

L'agenda sur le développement durable et ses implications pour l'emballage est la problématique numéro 1 influençant le travail d'EUROPEN ces temps-ci. Nous avons déjà élaboré un guide pour les responsables politiques sur ce sujet et l'utilisons actuellement dans la préparation du « Global Packaging Project for The Consumer Goods Forum ». Le développement de normes ISO pour l'emballage et l'environnement, que nous avons défendues, soutiendra également ce processus.

Avec la profusion d'initiatives sur le développement durable surgissant au niveau local, régional et international, EUROPEN reste vigilant pour s'assurer que les libertés de choix d'emballage et les garanties de libre circulation des produits conditionnés ne soient pas entravées par une politique, un règlement ou des initiatives du secteur privé à l'objectif noble mais mal pensés.

Membres d'Entreprise

| | |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 3M Europe | Imperial Tobacco |
| Abbott Laboratories | Impress Group |
| ArcelorMittal | Japan Tobacco International |
| Ball Packaging Europe | Kraft Foods |
| Baxter Healthcare | Mars |
| Chanel | MWV |
| Coca-Cola | Mondi Packaging |
| Coca-Cola Hellenic | Nestlé |
| Colgate-Palmolive | Novelis |
| CROWN Europe | L'Oréal |
| Danone | O-I |
| DuPont de Nemours | PepsiCo |
| Ecolean | Procter & Gamble |
| Elopak | Rexam |
| European Food | SCA Packaging |
| ExxonMobil Chemical FilmsEurope | Sealed Air |
| FritoLay | SIG Combibloc |
| Heineken | Stora Enso |
| Huhtamäki | Tetra Pak |
| Iams Pet Food International | Unilever |

Associations Nationales de l'Emballage et l'Environnement

| |
|----------------------------|
| ARAM: Roumanie |
| Bihpak: Bosnie-Herzégovine |
| CICPEN: Tchèque |
| EKO-PAK: Pologne |
| Miljöpack: Suède |
| RusPEC: Russie |

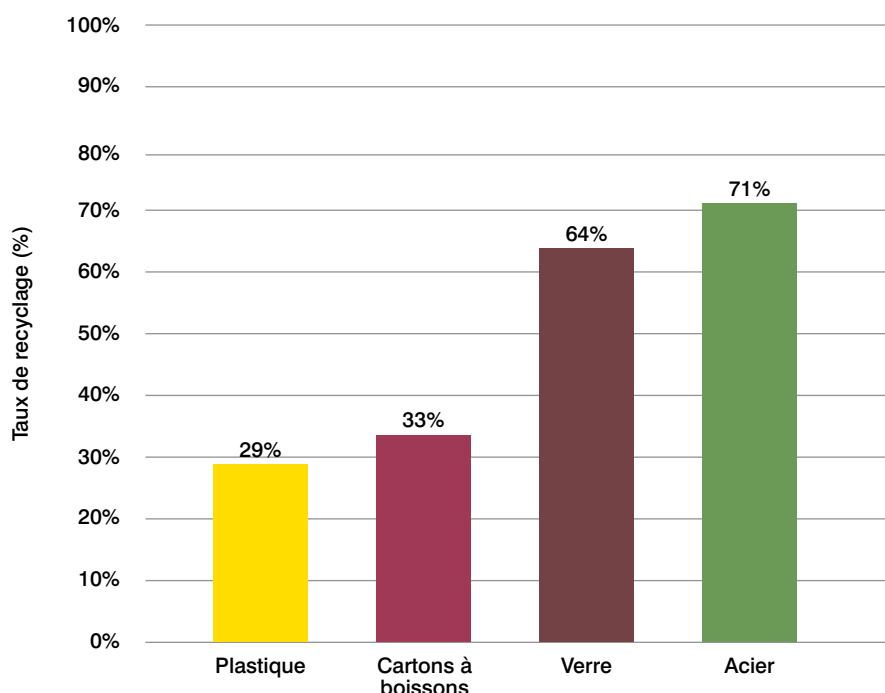
L'acier pour emballage : leader du recyclage européen

Aujourd'hui, 71% des emballages en acier sont recyclés en Europe

L'acier pour emballage, à lui seul, a déjà dépassé et ce depuis 2001 les objectifs fixés par l'UE en matière de recyclage des emballages métalliques. Cette performance a été suivie d'une évolution constante des taux de recyclage des emballages en acier, reflétant l'engagement de l'industrie à réduire son empreinte environnementale et à fournir une solution d'emballage durable.

En 2008, le taux de recyclage de l'acier a continué à croître, représentant une augmentation de 2% sur l'année précédente. Avec 71% d'emballages en acier désormais recyclés en Europe¹, on arrive à environ 2,6 millions de tonnes de boîtes alimentaires et de boissons ainsi que d'autres emballages en acier recyclés en 2008, ce qui représente une économie de 4 millions de tonnes de CO₂. Selon les toutes dernières données disponibles, ces résultats placent les taux de recyclage de l'acier au-dessus de ceux des autres matériaux d'emballage tels que le plastique, les cartons de boisson et le verre (respectivement 29%², 33%³ et 64%⁴).

Recyclage des principaux matériaux d'emballage en Europe (2008)



Source: Experts du secteur – Association des Producteurs Européens d'Acier pour Emballage (APEAL)
Fédération Européenne du Verre d'Emballage (FEVE)
The Alliance for Beverage Cartons & the Environment (ACE)
PlasticsEurope

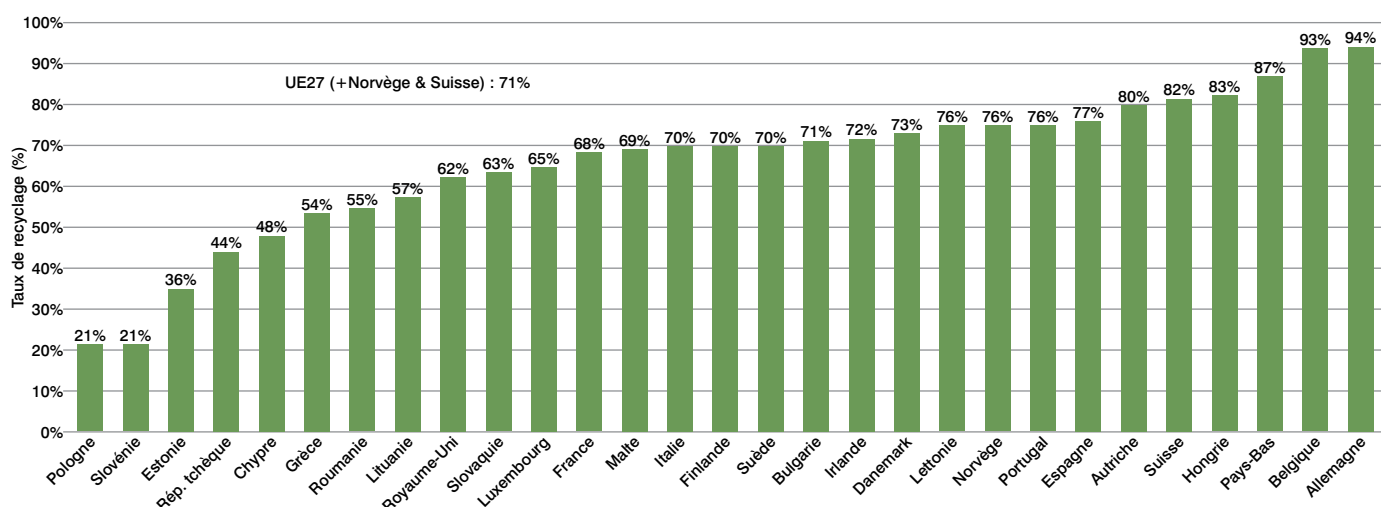
¹ Chiffre de 71% revu du recyclage européen des emballages en acier pour 2008, basé sur la mise à jour des taux de recyclages des emballages en acier allemands et suédois par les autorités nationales (APEAL).

² Source : Plastics Europe (2008)

³ Source : ACE (2008)

⁴ Source : FEVE (2008)

Recyclage des emballages acier en Europe (2008)



Belgique, Pays-Bas, Finlande, Lettonie, Slovénie, Lituanie, Estonie, Malte, Bulgarie, Roumanie, Luxembourg : Taux de recyclage de l'emballage en métal (acier et aluminium)
Finlande, Danemark, Grèce, Pologne, Slovénie, Lituanie, Roumanie (2007 – derniers chiffres officiels)

Source : Chiffres officiels des États membres et des membres de PRO/APEAL

Avec plus de 80%, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Hongrie, la Suisse et l'Autriche, sont les 6 pays phare en termes de recyclage en 2008.

Conçu pour être recyclé

Une autre raison de la réussite du recyclage infini de l'acier est que le processus de recyclage est intégré à la production de l'acier. Pour faire simple, vous devez utiliser de l'acier recyclé pour en fabriquer de nouveau. Ceci signifie que chaque aciérie est une usine de recyclage produisant de l'acier de qualité vierge tout en sauvegardant des ressources de grande valeur. Enfin, un réseau de circuits bien établis de collecte et de récupération des boîtes en acier à travers l'Europe a permis d'assurer ce recyclage de grande qualité.

Un matériau aux propriétés uniques

Les résultats exceptionnels enregistrés par l'acier doivent beaucoup aux propriétés uniques du matériau. L'acier est magnétique, ce qui en fait le matériau le plus facile et le plus économique à trier, à récupérer et à recycler. Quand des déchets ménagers sont recyclés, ces propriétés magnétiques permettent de séparer facilement les emballages d'acier des cartons, plastiques et autres matériaux. Contrairement aux autres matériaux, l'acier présente un circuit de recyclage infini. Il peut être indéfiniment recyclé sans détériorer sa qualité.

Plus de recyclage signifie moins de CO₂

En intégrant de l'acier recyclé dans le processus de fabrication, l'industrie atteint des économies d'énergie de 70% et réduit ses émissions de CO₂. En fait, chaque objet emballé dans de l'acier recyclé sauve 1 fois et demie son poids en CO₂. Plus l'acier est recyclé, plus les émissions de CO₂ sont réduites.

L'acier pour emballage pour booster les marques

“Choisir le bon matériau d'emballage est indispensable pour la performance et le succès d'une marque aux yeux du consommateur.”

Les marques sont aujourd'hui confrontées à une kyrielle de solutions quand elles doivent sélectionner un matériau d'emballage. La qualité du produit n'est plus la seule et unique préoccupation des consommateurs sur un marché des biens de grande consommation surchargé ; la praticité, le design attractif de l'emballage et la crédibilité environnementale sont essentiels. Choisir le bon matériau d'emballage est indispensable pour la performance et le succès d'une marque aux yeux du consommateur.

L'acier pour d'emballage anticipe ces demandes et offre une série de solutions durables pour les marques au travers une grande variété de catégories de produits. Ceci garantit aux consommateurs de bénéficier de l'expérience de marque conformément à leurs attentes.

L'acier atteint constamment les objectifs de recyclage les plus élevés de tous les matériaux d'emballage en Europe. Selon les toutes dernières données disponibles, 71% des emballages en acier sont aujourd'hui recyclés en Europe, plaçant ainsi les taux de recyclage de l'acier à un niveau très nettement supérieur à ceux du plastique (29%), des cartons de boisson (33%) et du verre (64%).

L'acier est unique parmi les matériaux d'emballage, en ce sens qu'il offre beaucoup plus qu'une simple protection et préservation. Au niveau de la praticité, aucun autre matériau ne propose une telle variété d'options de consommation parmi les nombreuses catégories de produits existantes. En outre, il satisfait aux exigences environnementales

fondamentales en matière d'emballage et de produits dans le secteur des biens de grande consommation.

Grâce à son innovation constante, l'industrie de l'acier offre aux marques la possibilité de se différencier de multiples façons, en améliorant la praticité grâce à l'ouverture facile tout en proposant des solutions permettant d'économiser du temps et de l'énergie. Des produits tels que la dame de thon en boîte « No-Drain, Less-Mess » de John West (la plus grosse réussite de cette importante marque de poisson en conserve) sont un exemple montrant comment des développements dans la chaîne d'approvisionnement d'emballages en acier ont permis de donner aux consommateurs ce qu'ils recherchaient ; des produits plus écologiques faciles à manipuler.





Renforcer la durabilité et les parts de marché

Lancé par MW Brands en février 2009, le thon « No Drain » de John West est une innovation unique en matière d'emballage en acier, intégrant une technologie brevetée novatrice permettant de conditionner le thon que dans juste ce qu'il faut d'huile ou de saumure, sans surplus de liquide, tout en conservant sa texture tendre et son goût succulent.

Moins de liquide signifie également un poids moindre et, de ce fait, une réduction de l'impact environnemental et des coûts de transport tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis l'océan jusqu'aux fourneaux. En cuisine, comme le nom le suggère, le thon peut être utilisé directement à partir de la boîte sans devoir d'abord être égoutté (No Drain), ce qui améliore la praticité pour le consommateur.

Cette boîte alimentaire en acier pour le thon, fabriquée par Impress Metal Packaging, revigore le segment du poisson en boîte. Au cours de la première année, « No Drain » a conquis 6,3% de parts de marché d'une valeur de plus de 15,5 millions £. Jeremy Coles, directeur marketing chez John West, explique : « Le lancement du 'No Drain' a été une réussite phénoménale avec déjà 2,6 millions de ménages ayant testé le produit. Après une année 2009 fantastique, nous sommes fin prêts pour faire encore mieux en 2010. »

Une expérience totalement neuve

Les nouvelles technologies permettent également aux marques de passer à l'étape suivante dans le secteur des soins personnels, où les aérosols sont extrêmement populaires, en garantissant à tout moment l'excellente qualité de la performance de diffusion et de la consistance de ce nouveau produit.

L'acier est une solution d'emballage économiquement efficace et robuste pour une large gamme d'applications pour une utilisation répétée. Ses excellentes capacités de valorisation permettent aux designers de différencier les marques en utilisant

diverses qualités. Les développements dans l'impression et la décoration augmentent les possibilités de créer un attrait immédiat dans les rayons, un atout sur lequel les marques comptent pour se distinguer des autres.

La forme sur mesure pour différencier les marques, combiné à l'utilisation originale d'un aérosol à deux compartiments pour la mousse à raser, a permis à Sara Lee de commercialiser une nouvelle formule de crème à raser qui supprime le besoin d'utiliser un après-rasage. Leur produit Williams Comfort Pro Mousse Crème est conditionné dans un aérosol en acier de 150 ml d'une forme distinctive et ergonomique de CROWN Aerosols Europe. Muni d'un nervurage sur le côté il permet une prise facile du boîtier, même avec des mains mouillées. L'emballage présente de superbes couleurs bleu royal et rouge métalliques pour un look masculin et audacieux.

« Notre objectif était d'offrir aux consommateurs masculins une expérience de rasage entièrement neuve », explique Frédéric Dauba, Product Manager Men's Care chez Sara Lee France. « Avec cette formule innovante (il ne s'agit pas d'une mousse ou d'un gel traditionnel), nous avons besoin d'un emballage spécial pour assurer une distribution correcte du produit et la conservation de ses propriétés du début à la fin. »

Cette technologie d'aérosol en deux compartiments, déjà utilisée dans d'autres applications, combine l'utilisation d'une poche intérieure en plastique dans un aérosol en acier robuste. Cette poche sépare complètement la formulation et le propulseur. Grâce à cette séparation, le propulseur n'est pas expulsé pendant la propulsion et on évite tout contact entre la crème et l'emballage. On supprime ainsi le risque que le produit sèche ou durcisse, ce qui augmente de fait la durée de vie du produit.

Plus facile à utiliser

Des développements significatifs dans la production de boîtes en acier fixent également de nouvelles normes dans l'emballage alimentaire.

Cela fait maintenant plusieurs décennies que le mécanisme d'ouverture standard des boîtes, à savoir l'ouvre-boîte, a été remplacé par un couvercle à ouverture facile. L'innovation permanente dans le secteur a donné naissance à une nouvelle génération de couvercles à ouverture facile grâce à un espace plus important entre le couvercle et l'anneau. Ainsi un meilleur accès aux doigts pour saisir l'anneau et ouvrir le couvercle facilite grandement l'ouverture de la boîte. Au niveau de la production, ces nouveaux couvercles sont compatibles avec les équipements d'une ligne de boîtes actuelle et peuvent être intégrés dans un processus de production existant, après un seul ajustement, sans arrêt de machines.

Nestlé Purina PetCare Europe a équipé ses boîtes de 400 g d'aliments pour chats et chiens avec ces nouveaux couvercles. Suite à des essais fructueux, cette société développe l'utilisation de ces couvercles sur l'ensemble de ses marques majeures en Europe. Selon cette société, « Les couvercles à ouverture facile Easylift™ offrent un avantage simple et important : une plus grande praticité pour le consommateur. L'innovation de Crown inclut un espace important entre le couvercle de la boîte et l'attache de l'anneau, ce qui permet aux consommateurs d'ouvrir plus facilement et plus rapidement nos aliments pour animaux domestiques en boîtes. Grâce à ces nouveaux couvercles, nous pouvons mieux répondre aux souhaits croissants des consommateurs pour des emballages toujours plus pratiques. » Ces nouveaux couvercles à ouverture facile Easylift™ équiperont plusieurs autres marques en 2010 et feront également leur première entrée sur le marché européen des plats préparés.

Ces exemples provenant de secteurs de marché très différents montrent l'immense impact de l'innovation continue dans l'industrie de l'emballage en acier, procurant aux marques un aspect concurrentiel tout en leur permettant d'être durables au niveau environnemental.



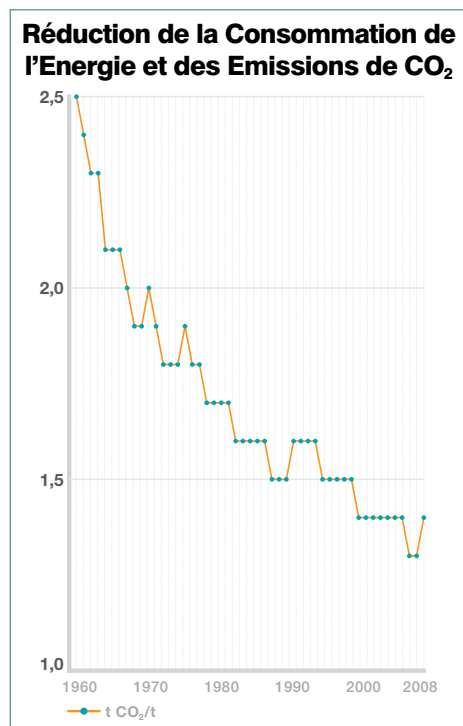
ULCOS :

une révolution conceptuelle
dans la fabrication d'acier



ULCOS signifie « Ultra-Low Carbon Dioxide (CO₂) Steelmaking » (fabrication d'acier très faible en émissions de CO₂) et représente l'effort le plus important réalisé par l'industrie sidérurgique pour contrer les changements climatiques dans le monde. Lancé en 2004, le programme est désormais entré dans sa 2^e phase et est en passe d'atteindre son objectif ambitieux, à savoir une réduction de 50% du CO₂ émis par la fabrication de l'acier.

L'industrie sidérurgique a identifié depuis plus de deux décennies les changements climatiques comme étant un défi environnemental majeur. Bien avant les conclusions du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publiées en 2007, les principaux producteurs d'acier ont reconnu que des solutions à long terme étaient nécessaires pour réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) produites par la fabrication de l'acier.



En conséquence, le secteur s'est montré très proactif pour améliorer sa consommation énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ par tonne d'acier brut produite sont actuellement 50% plus faibles qu'il y a 40 ans, une réduction spectaculaire de l'impact environnemental du secteur. Les meilleures aciéries fonctionnent désormais au plus proche des limites fixées par les technologies actuelles de production d'acier.

Ce qui signifie que les producteurs d'acier ne disposent plus que d'une marge limitée afin d'améliorer plus avant leur efficacité énergétique. Les économies d'énergie les plus importantes étant déjà réalisées, plus aucune réduction supplémentaire de grande ampleur des émissions de CO₂ n'est possible aujourd'hui en utilisant les technologies existantes. La nature même des réductions requises par les gouvernements et les organes internationaux exige d'inventer et de mettre en œuvre des technologies de production radicalement nouvelles.

Une révolution conceptuelle dans les technologies de fabrication de l'acier

Ce constat est à l'origine de la création du programme ULCOS, une initiative européenne de recherche et de développement coopérative lancée en 2003. ULCOS cherche des moyens de poursuivre les réductions drastiques d'émissions de CO₂ dans la production d'acier. L'objectif central du programme est de diminuer d'au moins 50% les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par rapport aux technologies de production actuelles.

Atteindre un objectif d'une telle ambition exige une révolution conceptuelle dans la fabrication de l'acier qui changera la façon de travailler des aciéristes dans le monde entier. Ceci explique qu'ULCOS fasse partie d'un programme mondial de l'industrie de l'acier, le « CO₂ Breakthrough Programme », mis sur pied pour identifier les technologies de production d'acier susceptibles de réduire de façon significative les émissions de CO₂.

« Nous ne pouvons ignorer le fait que la fabrication d'acier consomme de l'énergie », explique Jean-Pierre Birat, coordinateur général d'ULCOS. « Il est donc très important que nous trouvions une solution pour produire de l'acier de la façon la plus durable possible. Il est pratiquement impossible d'imaginer un monde sans acier. Il nous incombe donc de trouver le meilleur moyen qui soit pour réduire notre impact sur le climat. »

Le programme industriel le plus important pour contrer les changements climatiques

Les membres du programme ULCOS forment un consortium de 48 sociétés et organisations présentes dans 15 pays de l'Union, comprenant tous les principaux producteurs d'acier, partenaires énergétiques et d'ingénierie, instituts de recherche et universités de l'UE. Il bénéficie en outre du soutien de la Commission Européenne. ULCOS est un programme européen et représente jusqu'à présent le programme majeur réalisé au niveau mondial dans l'industrie de l'acier pour chercher des solutions pour lutter contre la menace d'un réchauffement global. L'expertise du consortium va de la fabrication d'acier à la production de biomasse et au stockage géologique de CO₂, et englobe l'ingénierie des procédés, les économies d'énergie et des études prévisionnelles sur les changements climatiques.

ULCOS I, réalisé entre 2004 et 2010, a initié la recherche et l'évaluation des technologies afin de déterminer les plus à même d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ requises. ULCOS II, de 2010 à 2015, s'attelle maintenant à développer les quatre technologies les plus prometteuses, depuis le laboratoire

jusqu'au développement d'une usine pilote et, finalement, l'implantation commerciale.

Ces quatre technologies sont :

- Le haut-fourneau ULCOS : un haut-fourneau de pointe recyclant le gaz, équipé d'une technologie de captage et de stockage du CO₂.
- HISARNA avec captage et stockage de CO₂.
- ULCORED – réduction directe avancée avec captage et stockage de CO₂.
- ULCOLYSIS – électrolyse.

Ces technologies se trouvant à différents stades de développement, leurs dates de commercialisation varieront. Le haut-fourneau ULCOS, par exemple, est le plus avancé, mais son application dans une aciérie en fonction ne se fera pas avant 10 ans, vu l'importance des investissements nécessaires. Le projet HISARNA est une des alternatives à plus long terme de réduction des émissions de CO₂ dans la fabrication d'acier. Cette technologie vise à exploiter un nouveau processus permettant de produire de l'acier liquide à partir de matériaux bruts vierges en une seule étape, supprimant ainsi deux des trois étapes de production requises dans la fabrication d'acier en haut fourneau. L'usine pilote est en cours de construction et devrait être terminée au début du mois de décembre 2010, après quoi un programme intense de tests sera réalisé à partir de janvier 2011. L'électrolyse, en revanche, est probablement plus éloignée dans le temps, vu que ces technologies requièrent une reconfiguration en profondeur des procédés des processus plus profonde de la production d'acier et le développement de nouveaux processus depuis la première étape.

Des investissements substantiels en cours de réalisation

ULCOS est engagé dans la construction d'une nouvelle usine pilote en Allemagne de 2010 à 2014 pour tester la technologie du haut-fourneau ULCOS, qui recycle les gaz en captant et en stockant le carbone. Un autre site de démonstration sera installé en France, pour fonctionner à une échelle industrielle complète au cours de la période 2011-2015.

Jean-Luc Delplancke, ancien professeur en métallurgie désormais actif au sein de la DG Recherche de la Commission Européenne, considère que ce programme est très significatif. « Les quatre technologies en cours de développement dans le cadre d'ULCOS ont été prouvées par des données économiques, et chacune apporte indépendamment une promesse d'une réduction du CO₂. Si on les



combine, comme ce sera le cas en France, cette promesse est encore plus grande. C'est la première fois que je vois un tel projet dans le secteur de l'acier. »

ULCOS I et II fonctionnent comme des partenariats publics/privés soutenus par la Commission Européenne dans le cadre de son plan de relance économique. Les investissements engagés (privés et publics) sont substantiels. L'industrie de l'acier consacre près de 800 millions d'euros rien que pour ces deux projets pilotes et le budget total pour les deux phases du programme s'élève à environ un milliard d'euros.

De nouvelles voies de recherche sont susceptibles d'émerger à plus long terme, telle que l'intégration de la production d'énergie solaire, de nouvelles technologies énergétiques et de nouvelles centrales nucléaires de quatrième ou même de cinquième génération dans la fabrication de l'acier. Ces solutions ne font pas encore partie du programme mais pourraient y être ajoutées à l'avenir.

ULCOS est un programme européen et représente jusqu'à présent le programme majeur réalisé au niveau mondial dans l'industrie de l'acier pour chercher des solutions pour lutter contre la menace d'un réchauffement global.

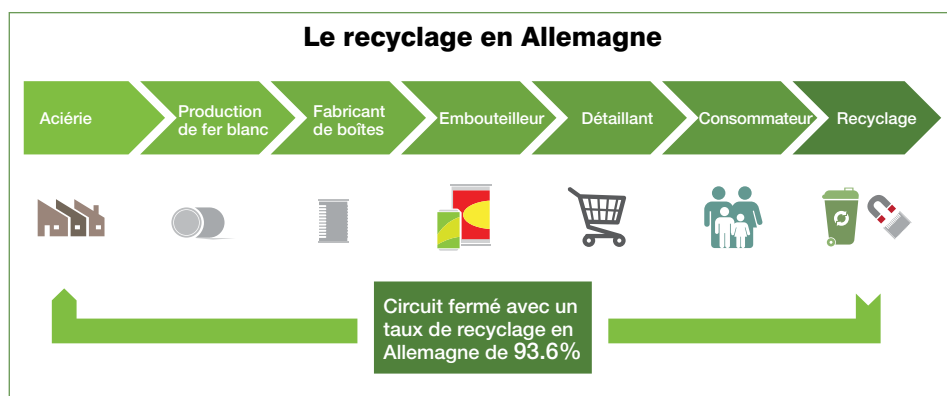
| Programme | Budget | Impliquant | But | Meilleurs résultats | Période |
|---|---|--|--|--|---|
| ULCOS - Ultra-Low Carbon dioxide Steelmaking (EU) | Le budget total pour les deux phases est d'environ 1 milliard d'euros | Tous les principaux producteurs d'acier, partenaires énergétiques et d'équipement, instituts de recherche et universités de l'UE. Soutenu par la Commission Européenne | Initiative R & D de coopération recherchant des réductions radicales d'émissions de dioxyde de carbone (CO ₂) provenant de la production d'acier. Inclut l'ingénierie du processus, des études économiques et prévisionnelles en matière de changements climatiques. | (1) Haut fourneau ULCOS (recyclage de pointe des gaz) avec captage et stockage du CO ₂ ; (2) Hisarna avec captage et stockage du CO ₂ ; (3) ULCORED Réduction Directe Avancée avec captage et stockage du CO ₂ ; (4) Electrolyse. | ULCOS I : 2004-2010; ULCOS II : 2010-2015 |

Informations supplémentaires : <http://www.ulcos.org/>

Le recyclage en Allemagne

Nous poursuivons notre série sur le recyclage des emballages dans les Etats membres de l'UE et nous penchons aujourd'hui sur la situation en Allemagne. Les ménages allemands ont commencé à trier leurs emballages il y a près de 20 ans pour permettre la collecte des matériaux recyclables. Depuis plus de 10 ans que le taux de recyclage des emballages en acier en Allemagne a considérablement dépassé l'objectif légal de 70% fixé par le décret allemand sur les emballages. En effet, en 2008, le taux de recyclage allemand des emballages en acier a atteint un niveau record de 93.6%, soit 2% de plus que le niveau pourtant déjà élevé de l'année précédente.





Aujourd'hui, l'Allemagne compte un total de neuf « dual systems » de collecte et de recyclage des déchets d'emballage.

20 ans d'implication des ménages dans le tri et le recyclage

En 1990, des sociétés allemandes de l'industrie alimentaire et de l'emballage ont joint leurs forces pour mettre en place le « DSD » (Duales System Deutschland allemand), en addition à l'entrée en vigueur en 1991 de la réglementation allemande relative aux emballages.

Cette réglementation a introduit un nouveau concept de « responsabilité du producteur » : une contribution obligatoire des sociétés mettant des emballages sur le marché afin de les récupérer en vue de leur recyclage. Ce fut le point de départ de l'implication des ménages dans le tri des matériaux recyclables provenant des emballages. Aujourd'hui, l'Allemagne compte un total de neuf « dual systems » de collecte et de recyclage des déchets d'emballage.

Comme le révèle un sondage d'opinion réalisé en 2006 par l'institut de recherche Forsa à la demande de Markenverband (l'association allemande des fabricants de produits de marque), plus de 91% des consommateurs allemands trient désormais leurs déchets afin d'en réduire le volume global et de préserver les ressources.

Les ménages trient les matériaux recyclables selon le schéma suivant : les emballages métalliques, plastiques et les composites (comme les cartons de boisson) sont jetés dans des poubelles ou des sacs « jaunes » qui sont collectés en porte à porte. Les pots et les bouteilles en verre sont apportés dans des bennes de collecte (des conteneurs installés dans les zones résidentielles), tandis que le papier et les cartons sont jetés dans des « bennes pour les déchets en papier ». Les déchets verts et de la cuisine sont compostés. Le reste est jeté dans la poubelle « grise », qui est également enlevée en porte à porte.

La réglementation sur les emballages a été revue plusieurs fois au fil des ans. La dernière révision a donné lieu au 5e amendement entré en vigueur le 1er janvier 2009 pour résoudre le problème des « resquilleurs ». Il précise que les fabricants et vendeurs d'emballages contenant des marchandises typiquement vendues aux consommateurs sont soumis à une contribution obligatoire afin de participer aux systèmes de collecte à l'échelle nationale. L'objectif de cet amendement est de garantir à 100 % l'autorisation d'exploitation (c.-à-d. le financement) de tous les emballages mis sur le marché allemand, quel que soit l'endroit où le produit a été fabriqué.

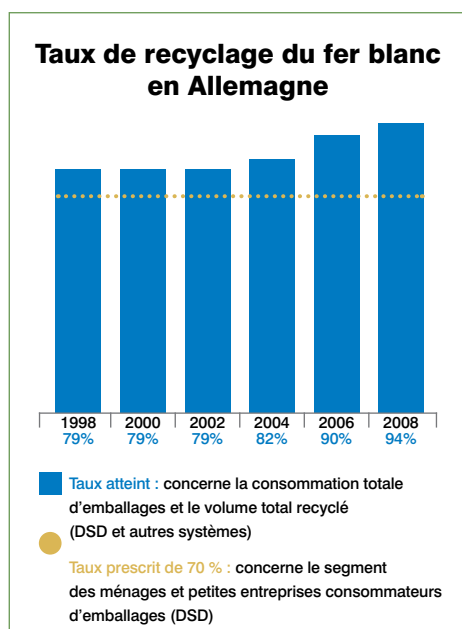
Les déchets ménagers résiduels (poubelles « grises ») sont payés par les consommateurs allemands au travers de taxes communales de collecte des déchets. Les coûts de collecte, de transport, de tri et de recyclage des emballages des systèmes « jaunes » sont couverts par les droits de licence payés par les fabricants et les vendeurs d'emballages commerciaux. Du point de vue du consommateur, ces droits de licence sont inclus dans le prix qu'il paie lorsqu'il achète un produit.

Le recyclage des emballages en acier

Une fois collectés, les emballages ménagers sont à nouveau triés pour séparer les différents types de matériaux. Après tri et valorisation, l'emballage en acier est renvoyé dans les aciéries pour être fondu et produire un nouvel acier. Ainsi le circuit du matériau est bouclé.

Les « dual systems » traitent aujourd'hui environ 70% du poids de tous les emballages recyclables, ce qui en fait la principale filière de recyclage des emballages. Outre ces systèmes, la loi allemande prévoit également des solutions sectorielles ou la reprise des emballages par les distributeurs (par ex. en établissant des points de collecte).

En effet, en 2008, le taux de recyclage allemand des emballages en acier a atteint un niveau record de 93.6%, soit 2% de plus que le niveau pourtant déjà élevé de l'année précédente.



Les industries de l'emballage et du conditionnement sont actuellement confrontés à une augmentation des droits de licence pour le recyclage et la destruction, sans aucune justification apparente. Avec cette augmentation, les coûts de collecte et de tri des matériaux d'emballage en Allemagne seraient très nettement supérieurs en comparaison des niveaux européens.

Une consigne obligatoire sur les emballages de boisson à usage unique

En Allemagne, des règles spécifiques s'appliquent aux emballages pour boissons. Depuis 2003, une consigne obligatoire doit être payée sur les emballages de boisson à usage unique. L'objectif de cette mesure législative était de stabiliser à 80% la part des emballages réutilisables et de mettre un frein aux déchets sauvages. Toutefois, c'est exactement le contraire qui s'est produit après l'introduction de

la consigne. Les consommateurs n'ont pu faire la distinction entre la consigne à usage unique et celle pour les réutilisables, ce qui a entraîné une modification des habitudes d'achat.

Alors que la proportion de boissons non-alcoolisées conditionnées dans des emballages réutilisables était de 56% avant l'entrée en vigueur du règlement relatif à la consigne, elle est désormais inférieure à 30%. La consigne obligatoire n'a pas le moins du monde réussi à atteindre son objectif d'encourager l'utilisation d'emballages réutilisables. Aucun impact positif n'a par ailleurs non plus été enregistré quant aux déchets sauvages. Malgré la consigne obligatoire, le volume de déchets abandonnés par les consommateurs sur les autoroutes et aires de repos s'est accru d'après l'étude de l'Institut Prognos.

La consigne obligatoire a à vrai dire eu des effets structurels considérables sur l'ensemble du marché de l'emballage ; cette décision politique ayant notamment détruit le marché des boîtes-boissons en Allemagne. En 2002, ces dernières représentaient 19 % de toutes les ventes de bière en Allemagne. Aujourd'hui, ce chiffre a fondu à 0,9 % (source : GfK Consumer Tracking).

En termes de frais de gestion, le système de consigne à usage unique s'est également révélé problématique pour les conditionneurs et les distributeurs (par ex. pour l'enlèvement, la logistique et le personnel). Ces coûts sont pratiquement trois fois plus élevés que les droits de licence pour les dual systems. C'est pourquoi le poids de la consigne obligatoire sur l'économie allemande a triplé. En outre, elle génère approximativement un tiers de tous les coûts de recyclage pour un volume de déchets ménagers qui représente seulement environ 7,3% du volume total. De ce fait, le ratio

avantages-coûts est devenu disproportionné.

La principale leçon à retirer de l'expérience allemande de consigne obligatoire est qu'une politique d'Etat sur un produit peut perturber les systèmes de recyclage existants.

Visitez notre site Internet **www.apeal.org**



| DATE | ÉVÉNEMENT | LIEU |
|-------------------|---|---------------------|
| 6 - 9 septembre | Séances plénières du Parlement Européen | Strasbourg, France |
| 13 - 16 septembre | Taropak – Salon international des techniques d'emballage et de la logistique (www.taropak.pl/en) | Poznan, Poland |
| 14 - 16 septembre | Forum de l'emballage durable (www.sustainablepackagingforum.com) | Phoenix, USA |
| 20 - 23 septembre | Séance plénière du Parlement Européen | Strasbourg, France |
| 21 - 23 septembre | Congrès international sur les aérosols (www.aerosolrome.it/welcome.php) | Rome, Italie |
| 27 - 29 septembre | Réunion de la commission Environnement du Parlement Européen | Bruxelles, Belgique |
| 4 - 5 octobre | Réunion de la commission Environnement du Parlement Européen | Bruxelles, Belgique |
| 18 - 21 octobre | Séance plénière du Parlement Européen | Strasbourg, France |

Steel for Packaging Update : **votre avis nous intéresse !**



Afin de nous permettre d'élaborer une lettre d'information qui réponde précisément à vos attentes, nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis et indiquer quels sujets vous intéressent le plus. Répondre à notre questionnaire en ligne ne vous prendra que 5 minutes, et vous recevrez gratuitement un CD de musique de votre choix. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.apeal.org/feedback-fr

| | |
|------------------------|---|
| Langues disponibles : | anglais, français, allemand, espagnol |
| Comité de rédaction : | Catherine Jung - ArcelorMittal; Samantha Allison - Corus Packaging Plus; Nicole Regnery - Rasselstein GmbH; Oliver Lindvay - U.S. Steel Kosice; Jean-Pierre Taverne - APEAL; Joris Nachtergaele - APEAL; Sarah Clapham - APEAL. |
| Contributions : | Philip Hunt, Felicity Murray. |
| Conception graphique : | Morris and Chapman |
| Imprimé sur papier FSC | |

Voulez-vous vous abonner à Steel for Packaging Update (format électronique / copie imprimée) ?
Veuillez envoyer un courriel à info@apeal.be avec vos coordonnées complètes.

APEAL

Association des Producteurs d'Acier pour Emballage
Avenue Ariane 5 | BE-1200 Bruxelles | Belgique
Tél +32 2 537 9151 | Fax +32 2 537 8649

Sociétés membres de l'APEAL :

ArcelorMittal www.arcelormittal.com/packaging
Corus Packaging Plus www.coruspackaging.com
Rasselstein www.rasselstein.com
US Steel Kosice www.usske.sk

